

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06847 Numéro SIREN : 815 192 950 Nom ou dénomination : AB
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/057582

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/057582**
n° de gestion : **2015B06847**
n° SIREN : **815 192 950 RCS Lyon**

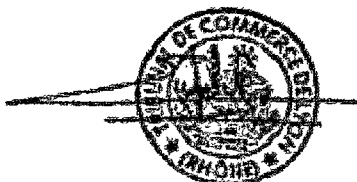
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AB - Société par actions simplifiée
50 rue André Bollier 69007 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5399880

57582



N° 15948 * 01
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2019

ADAPTÉ POUR LA TÈLE-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB - SIREN : 815192950					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12		
					Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	11 495	030	1 899	
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	11 495	048	1 899	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	18 726	052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	68 491	070	68 491	
		Autres* (3)	072	27 337	074	27 337	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	76 391	086	76 391	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	190 945	098	190 945	
	Total général (I + II)		110	202 440	112	200 541	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	2 000	
	Écarts de réévaluation		124		124		
	Réserve légale		126		126	1 000	
	Réserves réglementées*		130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	123 224	
	Report à nouveau		134		134		
	Résultat de l'exercice		136		136	43 855	
	Provisions réglementées		140		140		
Total I		142		142	170 079		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	6 054	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		172	24 408	
	Produits constatés d'avance		174		174		
Total III		176		176	30 462		
Total général (I + II + III)		180		180	200 541		
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2019

ADAPTÉ POUR LA TÈLE-DÉCLARATION

PAR TÈLEDEC-ER

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB - SIREN : 815192950

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	421 268
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	421 268
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	54 152
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	180 206
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 340	244	1 340
	Rémunérations du personnel *				250	97 627
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	31 134
	Dotations aux amortissements *				254	1 899
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	2 779	
Total des charges d'exploitation (II)					264	369 137
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	52 131
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	8 770
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	43 361
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	43 361	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8 770	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	249	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers destinée à la réintégration (art. 239 septies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et septies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Droit divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		350
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	46 783

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB SAS

EXERCICE DU 01.01.2018 AU 31.12.2018

RCS 815 192 950 LYON 69

ANNEXES REGLES ET METHODES COMPTABLES

**(CODE DU COMMERCE ARTICLE 9.11 Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983
Articles 7,21,24 début 24-1 24-2 et 24-3)**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Soit

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en Comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition)

Les Intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

-Constructions	20 Ans
-Agencements et Aménagements des Constructions	10 Ans
-Installations techniques	5 Ans
-Matériel et Outillage Industriels	4 Ans

2/ Participations, Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements ;

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur

D'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

3/ Stocks

Les Stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une Provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4/ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ;

5/ Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus sur la durée de l'emprunt.

6/ Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions ;

7/ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de Conversion »

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

+++++

AB SAS

Société Actions Simplifiée au capital de 6 500 Euros
Siège Social : 50 RUE ANDRE BOLLIER
69007 LYON

815 192 950 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION

De la Présidence à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 31.07.2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31.12.2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31.12.2018, l'activité de la Société s'est établie à 421 268 €EUROS, ce qui constitue un bon chiffre d'affaires pour un 3 EME exercice comptable de 12 mois.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2019 seront de poursuivre et de développer les chantiers à l'extérieurs de la Région Rhône Alpes afin de se faire connaître par l'augmentation de la publicité et la publication dans des revues professionnelles

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènements importants n'est a signalé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à **421 268 €uros**

Le montant des traitements et salaires s'élève à 97 627 €uros.



Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 31 134 Euros .

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 369 137 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 52 131 Euros

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à +46 783€ , Après prise en compte, d'un impôt sur les sociétés de 8 770 Euros , l'exercice clos le 31 Décembre 2018 se traduit par un bénéfice net de 43 855 Euros .

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'il vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 43 855 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice

43 855 Euros

Versement en totalité au compte « AUTRES RESERVES » qui s'élèverait ainsi à 167 079 Euros. Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient portés à -170 079 Euros

Afin de nous confirmer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Rémunération du Président.

Nous vous proposons de bien vouloir constater que la Présidence a perçu une rémunération au cours de l'exercice d'un montant de 13 915 Euros. La rémunération du Président sera étudiée pour l'exercice clos au 31.12.2019 en fonction de la capacité à développer le chiffre d'affaire -

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

A Lyon le 31.07.2019

La Présidence.



A B SAS
Société Actions Simplifiée au capital de 6500 Euros
Siège Social : 50 RUE ANDRE BOLLIER
69007 LYON
RCS 815 192 950 LYON

PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31.07.2019

L'an deux mil dix NEUF,

Le 31. 07,

A 18 heures

Les Actionnaires de AB SAS au capital de 6500 € divisé en 2000 Actions De 3 EUROS,25 cts se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à 69007 LYON 50 rue André Bollier sur convocation de la Présidence

Il est établi une feuille de présence signée par les Actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame BEL ABIDI Née Ferchichi Ajra

possédant 1000 actions

Monsieur MAZARD Laurent

possédant 1000 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des Actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame BELABIDI Ajra, Présidente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport de gestion établie par la Présidence.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2018 et quitus de la Présidence,

Affectation du résultat de l'exercice

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

la feuille de présence,

L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2018,

le rapport de gestion établi par la Présidence,

le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture de l'Assemblée du rapport de gestion établis par la Présidence.

Puis Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31.12.2018

Tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le BENEFICE de 43 855 Euros en totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 167 079 Euros.

L'assemblée Générale approuve la rémunération versée à la Présidence soit un montant De 13 915 € pour l'exercice du 01.12.2018 au 31.12.2018.
Dit que sa rémunération sera maintenue pour l'exercice 2019

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende ne sera distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Fait a LYON 7eme GERLAND le 31.07.2019
La Présidente

